



Montreuil, le 23 décembre 2013

**Aux membres de la direction de l'UGFF CGT**

**Copie aux organisations (syndicats et fédérations)**

**Objet : Bref et synthétique compte-rendu de l'audience entre les OS de la Fonction Publique et le Directeur de Cabinet de Madame Lebranchu au sujet du CIMAP du 18 décembre 2013**

Cher(e)s Camarades,

Les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat ont été reçues le jeudi 19 décembre 2013 par le Directeur de cabinet de Madame Lebranchu au sujet des décisions prises lors du CIMAP du 18 décembre.

Lors de l'audience du 4 décembre 2013, Madame Lebranchu avait annoncé aux organisations syndicales que le CIMAP ferait dorénavant l'objet de réunions systématiques avec les organisations syndicales en amont et en aval de ce dernier.

Ces réunions poursuivront au moins deux objectifs : identifier et débattre des travaux et des décisions du CIMAP s'agissant des enjeux propres aux politiques publiques mises en oeuvre par la fonction publique de l'Etat, tirer les conséquences des décisions prises par le CIMAP quant aux conditions de travail des agents, au sens large du terme.

C'est dans ce cadre que s'est tenue la réunion du jeudi 29 décembre.

Aucun document de travail n'avait été communiqué aux organisations syndicales. Le relevé des décisions prises par le CIMAP du 18 décembre n'avait pas plus été communiqué aux organisations syndicales. C'est en consultant le portail de la modernisation de l'action publique du SGMAP que l'UGFF avait été en mesure de procéder à une première lecture du relevé de décisions...

\*\*\*\*\*

Le Directeur de Cabinet de Madame Lebranchu a fait une présentation très succincte des contenus du CIMAP du 18 décembre en insistant plus particulièrement sur deux aspects :

1 : Un CIMAP inscrit dans la volonté gouvernementale de maîtriser l'évolution des dépenses publiques (5 à 7 milliards d'euros d'économies).

2 : Un CIMAP qui procède au lancement de 12 nouvelles évaluations de politiques publiques, s'ajoutant aux 49 évaluations d'ores et déjà lancées.

[Sur ces deux points : voir le relevé des décisions du CIMAP ci-joint]

\*\*\*\*\*

**Interventions de l'UGFF CGT :**

- Dénonciation des objectifs poursuivis au titre de ce CIMAP : poursuite et aggravation des

politiques d'austérité budgétaire à l'œuvre.

Les décisions prises lors des précédents CIMAP s'inscrivaient dans cette logique avec 3 milliards d'économies annoncés.

Le CIMAP du 18 décembre affiche une nette accélération avec 5 à 7 milliards d'euros d'économies annoncés.

C'est aussi dans ce contexte d'austérité budgétaire que prennent place toute une série de décisions conséquentes s'agissant des finances et de la gestion publiques : informatique, politique immobilière, chaîne de la dépense de l'Etat, mission confiée à l'inspection générale des finances, visant à évaluer les coûts de gestion des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, des dépenses fiscales, des niches sociales, des taxes affectées, qui pourrait générer une réorganisation des procédures d'assiette, de recouvrement et de contrôle...

L'UGFF CGT a réitéré ses exigences quant à la nécessité de procéder à d'autres choix et à rompre avec la mise en oeuvre d'une MAP qui se caractérise par la poursuite de plans pluriannuels de suppression d'emplois, le gel de la valeur du point de l'indice, la révision de toute une série de politiques publiques, avec pour objectif clé de réduire la dépense publique. Autant d'évolutions qui ne répondent pas aux besoins des citoyens, des usagers du service public, des agents publics.

- L'UGFF CGT a aussi réitéré ses critiques quant aux contenus de la première loi votée au titre du nouvel acte de la décentralisation : décentralisation à la carte, délégation de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales,..., autant de sujets majeurs qui ne font l'objet d'aucune discussion avec les organisations syndicales.

Après avoir fait observer que les collectivités territoriales sont aussi frappées de plein fouet par les politiques d'austérité budgétaire, l'UGFF CGT a aussi posé la question de la constitutionnalité même des économies qui seraient recherchées au titre des mutualisations dans le bloc communal (principe de libre administration des collectivités territoriales).

- Après avoir fait observer que ce CIMAP comportait une nouvelle décision s'agissant de l'administration territoriale de l'Etat, à savoir la démarche d'engagement de service public avec une première phase de mise en oeuvre dès le premier trimestre de l'année 2014, l'UGFF CGT a réitéré sa demande quant à l'arrêt des réformes et la nécessité d'ouvrir un processus de discussion afin de dresser un bilan contradictoire des effets produits par ces dernières sur les missions, les moyens et les conditions de travail des personnels.
- Enfin, après avoir acté la décision numéro 28 du CIMAP au sujet de l'organisation des relations sociales, l'UGFF CGT a réitéré sa demande d'ouverture d'un véritable cycle de travail avec les organisations syndicales afin que se mette en place une autre conception des relations sociales tant au niveau national que dans les territoires (voir, pour rappel, le compte-rendu ci-joint de la rencontre avec Madame Lebranchu du 4 décembre dernier).

\*\*\*\*\*

### **Interventions du Directeur de cabinet de Madame Lebranchu :**

- Il ne faut pas tout mettre sur le même plan : d'un côté, il y a un sujet «Finances publiques» majeur qui doit générer une réduction de la dépense publique, qui bénéficie par ailleurs aux contribuables (impôt) et aux cotisants (cotisations sociales), raisonnée et discutée. C'est le sens de la remise à plat de la fiscalité annoncée par le Premier Ministre et c'est pourquoi les

organisations syndicales (au sens des confédérations) et les organisations patronales sont associées au processus de discussion en cours...de l'autre coté, il y a la MAP qui étudie les possibilités de procéder à des simplifications et à des rationalisations qui s'inscrivent de fait dans une logique possible d'économies budgétaires...

- Sur le nouvel acte de la décentralisation, les délégations de compétences, les conférences territoriales de l'action publique, Madame Lebranchu proposera aux organisations syndicales une audience afin de débattre avec elles de ces différents enjeux.

Sans donner de précisions sur les mutualisations recherchées au sein du bloc communal, le Directeur de cabinet de Madame Lebranchu a indiqué qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait aucune intrusion de l'Etat dans la gestion des collectivités territoriales et que le principe constitutionnel de libre administration de ces dernières serait respecté...

- Sur les enjeux relatifs à l'administration territoriale de l'Etat : la compétence du CT des DDI a été rappelée. Des propositions seront faites prochainement aux organisations syndicales afin d'engager le processus de rapprochement des prestations d'action sociale et des régimes indemnitaires des agents des DDI (Observation : il s'agirait de la mise en oeuvre de la décision numéro 37 du CIMAP du 17 juillet 2013).
- Sur l'évolution des relations sociales et les modalités d'organisation de ces dernières, tant au niveau national qu'aux niveaux déconcentrés, une première réunion de travail sera organisée le 29 janvier 2014 sur la base d'un document écrit qui sera communiqué aux organisations syndicales.

\*\*\*\*\*

Pièces jointes :

- Relevé des décisions du CIMAP du 18 décembre 2013
- Compte-rendu de la rencontre avec Madame Lebranchu du 4 décembre 2013.